



PRATIQUE

## / Stérilisation des chats

Le territoire de Guipavas fait actuellement face à une recrudescence de chats errants.

Publié le 29 octobre 2018

Amenés à se reproduire de manière prolifique, ils sont susceptibles de causer des nuisances, notamment en périodes de reproduction : salissures, tapage nocturne, propagation d'infections, de maladies et autres parasites. Pour information, une chatte est féconde à partir de 6 mois et peut avoir 2 à 3 portées par an (de 4 chatons en moyenne). Une femelle non stérilisée peut donc, durant sa vie, mettre au monde une centaine de chatons !

Si vous êtes propriétaire d'un chat, sachez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, vous devez obligatoirement le faire identifier par une puce électronique. Vous le retrouverez ainsi plus facilement, s'il est placé en fourrière. Le faire vacciner permet également d'éviter un grand nombre de maladies (typhus, coryza, chlamydie et leucose féline). Enfin, notez que la stérilisation ou la castration de votre petit compagnon à quatre pattes, avant l'âge de sept mois, permet de doubler son espérance de vie et d'en faire un compagnon calme et proche de vous. L'espérance de vie d'un chat castré est de 14 à 18 ans contre 6 à 10 ans pour un animal non castré, exposé aux risques de divagation.



La fumée tue, le détecteur sauve

Ça roule avec GuipTad



≡ [RETOUR À LA LISTE](#)